

## Séance du 21 Avril 2005

<p><b>1°) Compte-rendu de la séance du 9/03/05</b></p>	<p><b>Présents</b> 7/8 : ANE François, CHARRUE Gaëlle, GALIN Jean-Pierre, RIEU Patrice, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Vincent, BERTHOUMIEUX Jacques.</p> <p>Absente excusée : PENATO Frédérique</p> <p>Il convient de lire au 4 ème point de l'ordre du jour, pour la deuxième délégation crée: «L'autre, pour la communication, l'animation <b>et</b> la responsabilité de l'Espace Public Numérique .... ». Compte-rendu adopté à l'unanimité avec cette modification.</p>
<p><b>2°) Informations diverses</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>* Un extrait de la loi modificative sur les Zones de Revitalisation Rurales (ZRR) est distribué aux Conseillers. Y sont décrites les aides pour les investissements privés dans ces zones et leurs mécanismes.</li><li>* Le poste d'agent d'entretien à temps partiel pour le nettoyage des locaux communaux vient d'être libéré. Un appel à candidature est affiché pour 12 heures de travail par mois.</li><li>* Le Conseil général attribue une subvention de 1600 € pour l'achat de livres pour la bibliothèque. Le Conseil a prévu 500 € au BP 2005.</li><li>* Un courrier de la Sous-Préfecture annonce que le titre de « Juste parmi les Nations » a été décerné par Yad Vashem à Madame ROGALLE Jeanne, à son père défunt Jean-Pierre ACGOUAU et à son mari défunt Jean-Baptiste ROGALLE.</li><li>* L'ONF demande que les conventions pluriannuelles de pâturage signées sur des parcelles communales soumises soient signées aussi par l'ONF et que la demande de distraction du régime forestier récemment faite pour le groupement pastoral d'Ustou (parcelles communales dans la zone du Fouillet) ne soit examinée qu'au moment du renouvellement du Plan d'Aménagement de la forêt d'AULUS en 2010.</li><li>* Lecture de la lettre du Président du Conseil Régional sur la faiblesse des fonds structurels européens.</li><li>* Compte-rendu de la réunion sur les transports publics par Mr SOUQUET V : Le Conseil Général relance une procédure d'attribution pour les lignes de Massat, Aulus et Ustou. Nous leur avons fait part de l'intérêt stratégique de la liaison régulière Aulus- St-Girons, directe, avec correspondance pour Toulouse, pour le développement du thermalisme et du pôle touristique. Par contre des synergies pourront être trouvées, pour mieux rentabiliser ces lignes, avec les transports scolaires.</li><li>* Compte-rendu SIGN : L'emprunt pour solder le contentieux SIEBA (62% de 875 683 €, soit 542 923 € plus 306 000 € sur la part Ustou) a été réalisé. Le solde de 4000 € restant en actif au Compte administratif 2004 sera réparti au prorata des communes.</li><li>* Enquête sur la rénovation des façades dans le cadre de l'OPAH : Le Conseil estime que la Commune d'Aulus n'a pas les moyens, actuellement, pour participer à ces opérations.</li><li>* Compte-rendu Réunion Communauté des Communes : Le CA 2004 et le BP ont été votés, avec des taux inchangés pour les quatre taxes pour ce dernier. Le CA 2004 des thermes fait apparaître une légère diminution du déficit.</li></ul>
<p><b>3°) Adhésion au SMDEA</b></p>	<p>Un rappel est fait des échanges de courrier entre la Commune et les services de l'actuel SEDEA pour améliorer les conditions du protocole de transferts.</p> <p>Mme Artigue, responsable des travaux au SEDEA explique la position de son service, explicite les réponses apportées à chaque point soulevé par la Commune. L'emprunt de dépenses mixtes de 2003 sera finalement pris en charge à 70% et les travaux en cours d'étude par la DDAF seront repris par le SMDEA.</p> <p>Explication est donnée sur l'obligation de prendre en compte les amortissements techniques dans les comptes prévisionnels.</p> <p>Toutes ces explications étant formulées, Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'adhésion au SMDEA pour toutes les compétences Eau et Assainissement : <b>Vote pour à l'unanimité des présents.</b></p>

<b>4°) Thermes d'Aulus-DSP</b>	L'attribution de la Délégation de Service Public suit son cours. Après négociation des derniers points du cahier des charges avec l'un des candidats (répartition des rôles entre le délégataire et la Communauté des Communes pour la prise en charge des travaux de diversification et développement à venir), elle sera signée le 25 mai 2005.
<b>5°) Guzet</b>	Une réflexion est en cours pour une démarche parallèle pour la gestion de la station de ski. Le Syndicat Mixte va prochainement se déterminer sur une éventuelle Délégation de Service Public.
<b>6°) Projet réseau basse tension.</b>	L'ordre de service a été signé par le Président du SDCEA au bénéfice de l'entreprise Gabare. Les travaux devraient commencer prochainement. Monsieur le Maire interroge de Syndicat sur le dossier connexe d'éclairage public. Pour lequel aucun chiffrage n'a été transmis. Mr SOUQUET rend compte de l'Assemblée Générale du syndicat : La convention pour délégation d'étude pour le réseau téléphonique, lors d'opération conjointes, est en cours de signature.
<b>7°) Périmètre des compétences partagées de la Communauté des Communes.</b>	Lorsqu'une compétence n'est pas prise en totalité (exemple : les voies publiques ou parkings d'intérêt communautaire) par la Communauté des Communes, le périmètre de cette compétence partielle doit être décrit très précisément et adopté par les assemblées sous peine de voir la totalité de la compétence attribuée d'office à l'intercommunalité. Le Conseil aura prochainement à se déterminer sur un projet.
<b>8°) Annulation précédente délibération sur les délégations de fonctions et nouvelle délibération.</b>	Le Conseil a bien pouvoir pour décrire les délégations de fonction et déterminer les indemnités afférentes mais seul le Maire a le pouvoir d'attribuer ces délégations, par arrêté, aux Conseillers qu'il a choisis. Le Conseil, <b>à l'unanimité</b> , décide d'annuler la précédente délibération du 9 mars 2005 et de la remplacer par la même expurgée de la dernière phrase (le Conseil n'a pas à « mandater » Monsieur le Maire pour le choix des Conseillers délégataires).
<b>9°) Contrat en CDD d'agent d'entretien.</b>	Monsieur le Maire rappelle la décision du dernier Conseil pour la contractualisation d'un emploi d'agent d'entretien en CDD pour 6 mois aux mêmes conditions indiciaires qu'en 2004. C'est Monsieur SAVY Jean-Louis qui occupera ce poste.
<b>10°) Point sur les dossiers de pôle touristique.</b>	Monsieur le Maire rappelle les plans de financement pour les projets Place du Midi (70 % de subventions demandées pour un coût total de €HT ) Parcours Accrobranches ( X % de subventions demandées pour un coût total de €HT) et Cinéma Utopia ( y % de subventions demandées pour un coût total de €HT) Les dossiers doivent être déposés pour le lundi 9 mai 2005.
<b>11°) Adhésion au Syndicat Mixte d'étude de préfiguration du PNR</b>	Par un vote à l'unanimité des présents 7/7, le Conseil décide d'adhérer au Syndicat d'étude de préfiguration du Parc Naturel Régional. C'est Monsieur RIEU Patrice qui représentera la Commune avec Monsieur GALIN Jean-Pierre comme suppléant (Adopté à l'unanimité)
<b>12°) Aménagement terrain de sport</b>	Monsieur le Maire proposera une convention de mise à disposition d'un de leurs terrains à la colonie de la Mutuelle du Ministère de l'Intérieur.
<b>13°) Internet haut débit.</b>	La Commune a de bonne chance d'être retenue sur l'expérimentation du CNES (ADSL par satellite). Les candidats pour utiliser le service devront s'engager pour une période de deux ans (à affiner), à un prix inférieur au marché, auprès d'une régie communale qui sera créée pour la gestion des abonnements. L'appel à candidature sera lancé dès confirmation officielle de la réalisation du projet.

<p><b>14°)</b> <b>Assainissement :</b></p>	<p>L'appel à candidatures sera lancé pour la réhabilitation du réseau d'assainissement, après vérification que l'obligation de résultat est prise en compte dans le cahier des charges.</p>
<p><b>15°) Avalanche route de La Trappe</b></p>	<p>Lettre du Sous-Préfet insistant pour que la réalisation des travaux soit faite avant le prochain hiver. Les travaux du Riou ne pourront commencer que lorsque le débit du ruisseau le permettra (septembre)</p>
<p><b>16°) Dossier FDAL.</b></p>	<p>Présentation dans le dossier de travaux de voirie (37 000 € environ) et des équipements de mobilier urbain pour l'aire de pique nique (2 fois 4 tables pour la promenade du Garbet et les « Bains de Débas ») Subvention demandée de 8 000 €</p>
<p><b>17°) Achat archives</b></p>	<p>1°) Demander leur valeur aux Archives Départementales 2°) Offre de 500 € 3°) Un prochain CA de l'Association « Les amis d'Aulus et de la vallée du Garbet » se positionnera sur le sujet.</p>